Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SARL ABN CONCEPT** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 5 RUE DENIS POISSON 28000 CHARTRES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 3 0 0 1 8 6 2 2 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31032025 Net 3	N-1 31032024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 524	AG 19 813	2 711	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	172 502	AS 166 575	5 927	12 069
	Autres immobilisations corporelles	AT	319 372	AU 282 217	37 155	47 191
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	25 040	BE	25 040	25 040
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	6 607	BI	6 607	5 607
	TOTAL (II)	BJ	**546 046**	BK **468 605**	**77 441**	**89 908**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 766
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	236 541	BY	236 541	327 426
	Autres créances (3)	BZ	59 931	CA	59 931	116 002
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	639 009	CG	639 009	628 030
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	28 885	CI	28 885	79 670
	TOTAL (III)	CJ	**964 366**	CK	**964 366**	**1 152 893**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**1 510 412**	1A **468 605**	**1 041 807**	**1 242 801**

Certifié conforme à l'original.

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6 607 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SARL ABN CONCEPT — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	728 761	740 993
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**68 006**	**187 768**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**805 567**	**937 561**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 496	7 544
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	68	99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	54 866	43 986
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 811	247 671
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		5 940
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**236 240**	**305 240**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 041 807**	**1 242 801**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	236 240	304 231
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	487	517

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

ANNEXE

COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Désignation de l'entreprise : SARL ABN CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de **1 041 807** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **68 006** euros
L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2024** au **31/03/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/03/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 3 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	19 230		3 294			22 524
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**19 230**		**3 294**			**22 524**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	175 516		1 894		4 907	172 502
	Instal., agencement, aménagement divers	195 355		2 166			197 521
	Matériel de transport			50 038		50 038	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	126 194		4 293		8 636	121 851
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**497 065**		**58 390**		**63 580**	**491 875**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	25 040					25 040
	Prêts et autres immobilisations financières	5 607		1 000			6 607
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**30 647**		**1 000**			**31 647**
	TOTAL	**546 942**		**62 684**		**63 580**	**546 046**

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 230	583		19 813
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**19 230**	**583**		**19 813**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	163 447	8 035	4 907	166 575
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	179 568	7 124		186 692
	Matériel de transport		417	417	
	Matériel de bureau, mobilier	94 790	9 372	8 636	95 526
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**437 804**	**24 948**	**13 960**	**448 792**
	TOTAL	**457 035**	**25 530**	**13 960**	**468 605**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/03/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 607	6 607	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	236 541	236 541	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	422	422	
	Impôts sur les bénéfices	54 886	54 886	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 623	4 623	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	28 885	28 885	
	TOTAL DES CREANCES	**331 964**	**331 964**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/03/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	487	487		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 009	1 009		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	54 866	54 866		
	Personnel et comptes rattachés	93 381	93 381		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 440	51 440		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 607	31 607		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 383	3 383		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	68	68		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**236 240**	**236 240**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 019
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	68

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/03/2025
Total des Produits à recevoir		**263**
Autres créances		**263**
BANQUE INTERETS COURUS A RECEVOIR	*263*	

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/03/2025
Total des Charges à payer		**123 806**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**487**
BANQUES INTERETS COURUS	*487*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**8 018**
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	*8 018*	
Dettes fiscales et sociales		**115 301**
CONGES A PAYER	*38 813*	
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	*54 568*	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	*16 658*	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*3 684*	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	*1 579*	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/03/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		28 885	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**28 885**	

Capital social

	Etat exprimé en euros	31/03/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	8,0000	8 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**1 000,00**	**8,0000**	**8 000,00**

ABN CONCEPT

Société à responsabilité limitée
Capital social : 8.000,00 euros
Siège social : 5 rue Denis Poisson
ZAC d'Archevilliers
28000 CHARTRES
SIREN 430 018 622 R.C.S. CHARTRES

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024/2025

Clôture 31 mars 2025

= := := := :=

1°- Proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social 2024/2025, clos le 31 mars 2025 - Projet de résolution émanant de la gérance :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social écoulé,

Décide, sur la proposition du Gérant, d'attribuer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025, d'un montant de SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (68.005,90 €), aux associés à titre de dividendes.

L'Assemblée Générale décide, par ailleurs, de prélever la somme de ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET DIX CENTIMES (11.994,10 €) sur le poste « Autres réserves » et ce, afin de servir aux associés un dividende global de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €).

Paiement des dividendes au siège social au plus tard le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2021/2022	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2022/2023	360.000,00 €	Sur un montant de 360.000,00 €	/
2023/2024	200.000,00 €	Sur un montant de 200.000,00 €	/

2°- **Texte de la résolution adoptée à l'unanimité par les Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025 :**

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice social écoulé,

Décide, sur la proposition du Gérant, d'attribuer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025, d'un montant de SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (68.005,90 €), aux associés à titre de dividendes.

L'Assemblée Générale décide, par ailleurs, de prélever la somme de ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET DIX CENTIMES (11.994,10 €) sur le poste « Autres réserves » et ce, afin de servir aux associés un dividende global de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €).

Paiement des dividendes au siège social au plus tard le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2021/2022	250.000,00 €	Sur un montant de 250.000,00 €	/
2022/2023	360.000,00 €	Sur un montant de 360.000,00 €	/
2023/2024	200.000,00 €	Sur un montant de 200.000,00 €	/

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant
Monsieur Bruno LABLAINE